

Ce fichier a été téléchargé le Sunday 31 May 2026 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.  
March 29, 2024

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on May 31, 2026.  
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

# Code civil

## Section IV — De quelques prescriptions particulières

**Extrait**

**Article 2271**

**Version du July 9, 1975**

*Texte source : Loi n° 75-596 du 9 juillet 1975 portant diverses dispositions relatives à la réforme de la procédure civile.*

L'action des maîtres et instituteurs des sciences et arts, pour les leçons qu'ils donnent au mois;

Celle des hôteliers et traiteurs à raison du logement et de la nourriture qu'ils fournissent,

Se prescrivent par six mois.